

Nouveau conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale du 23 octobre, trois nouveaux administrateurs ont été nommés. Puisque l'un d'eux était absent, les administrateurs ont procédé à leur rencontre du 5 novembre aux partages des responsabilités.

Voici donc le conseil d'administration pour la prochaine année:

- Président : Richard Lacroix
- 1er vice-président: Alain Lapointe (responsable de l'exploitation)
- 2ème vice-président : Daniel Aubin (responsable des activités sociales)
- Trésorière : Carolle Belley
- Secrétaire : Lise Hamelin

Voici les adresses de courriel à utiliser pour rejoindre un intervenant:

- la gestionnaire : hvlsb@villageliberte.net
- les membres du conseil : conseil@villageliberte.net
- le président : president@villageliberte.net

Vous trouverez également leurs coordonnées sur le site WWW : <http://villageliberte.net/contact.htm>

Assemblée générale du 23 octobre

L'assemblée générale du 23 octobre 2019 fut un grand succès à deux niveaux: une participation exceptionnelle de 91 unités (sur 145, soit 63%) et d'importantes modifications aux statuts et règlements de la compagnie.

Les améliorations apportées concernent surtout l'abrogation de la possibilité de rachat des actions de catégorie B par son détenteur, une ratification par les actionnaires lors d'un emprunt, la limitation du pouvoir de dépenser du conseil (un maximum de 25,000\$ pour les dépenses non urgentes) la consolidation du statut non commercial du Club-House et une limitation d'une hausse des frais des charges communes du Club-House. Ces changements reflètent bien la vocation du Club-House et assurent sa pérennité.

Le conseil travaillera sous peu sur la mise en place des décisions de l'assemblée générale.

Vous devriez recevoir au début du mois de janvier un projet de procès-verbal, lequel sera présenté pour approbation à la prochaine assemblée générale de 2020.

Augmentation des frais communs

Tel que proposé dans le budget 2019-2020, il y aura une hausse des frais communs mensuels d'un (1) dollar par mois à partir du 1er janvier 2020. Ils passeront de 85\$ à 86\$, soit une hausse de 1.18%. L'objectif du conseil est d'avoir un budget quasiment équilibré avant amortissement.

Pour ceux qui payent ces frais par la méthode du PPA (Paiement préautorisé), vous n'avez rien à faire. La mise à jour se fera automatiquement. Pour les autres, veuillez faire de nouveaux chèques pour la période débutant le 1er janvier 2020 et les déposer dans la boîte du BUREAU dans le vestibule ou les remettre en personne à notre gestionnaire lors de sa présence le jeudi après-midi.

À ceux qui n'utilisent pas la méthode du PPA (paiement préautorisé), notre gestionnaire transmettra sous peu un courriel pour les inviter à le faire.

Vents violents

Les vents violents du 1^{er} novembre ont déraciné un peuplier sur le terrain du Club-House. Un second a été fortement touché, car il penche beaucoup. Nous avons rapidement agi pour tenter de le récupérer. Il a été redressé par un arboriculteur.

Le bâtiment n'a subi aucun dommage, sauf pour la pancarte de la porte de la piscine qui a été complètement arrachée. Elle sera remplacée pour la prochaine saison estivale.



Les réservations de salle

Le règlement d'utilisation du Club-House (voir : <http://villageliberte.net/reglement.htm>) décrit les modalités et les conditions pour la location d'une salle du Club-House. Notre gestionnaire est responsable des activités de réservation. Elle tient à jour un cahier des réservations avec la convention de location signée et une preuve de paiement des frais associés. Nous rappelons qu'il y a un délai pour l'affichage des réservations dans le site WWW (<http://villageliberte.net/loisirs.htm>) et sur le babillard TV.

Avant d'informer vos invités d'une date de réception, assurez-vous d'obtenir une confirmation écrite de votre réservation de notre gestionnaire.

La meilleure façon de faire une demande de réservation est de contacter notre gestionnaire par courriel (hvlsb@villageliberte.net) afin de vérifier la disponibilité et de réserver votre date. Par la suite, remplir la convention de location (<http://villageliberte.net/formulaires.htm>) et la déposer avec votre chèque dans la boîte du bureau. Vous recevrez alors une confirmation rapidement de notre gestionnaire.

Souper de Noël

Le souper de Noël aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à compter de 18h au Club-House. Vous trouverez en pièce jointe l'information pour ce party, incluant le menu et le formulaire d'inscription.

Nous avons déjà annoncé dans un communiqué précédent qu'il y aurait des frais de 20\$ pour ce souper de Noël. Le nouveau conseil a décidé que l'on continuerait la tradition d'offrir gratuitement ce souper.

Oktoberfest

Nous avons tenu le 31 octobre le beau-jeudi consacré à l'Oktoberfest. Sous la pluie et des vents violents, nous avons en avons profiter pour faire un concours de gâteaux aux carottes.

Ce fut un succès. Vous trouverez en pièces jointes des informations sur ce concours et afin de prolonger ce plaisir nous vous fournissons la recette du gâteau gagnant.

Annulation du beau-jeudi du 21 nov. prochain

Le beau-jeudi du 21 novembre prochain est annulé

Le conseil d'administration

Pièces jointes:

1. Informations sur le party de Noël 2019, incluant le menu et le formulaire d'inscription
2. Informations sur le concours de gâteaux aux carottes.